Image not found or type unknown

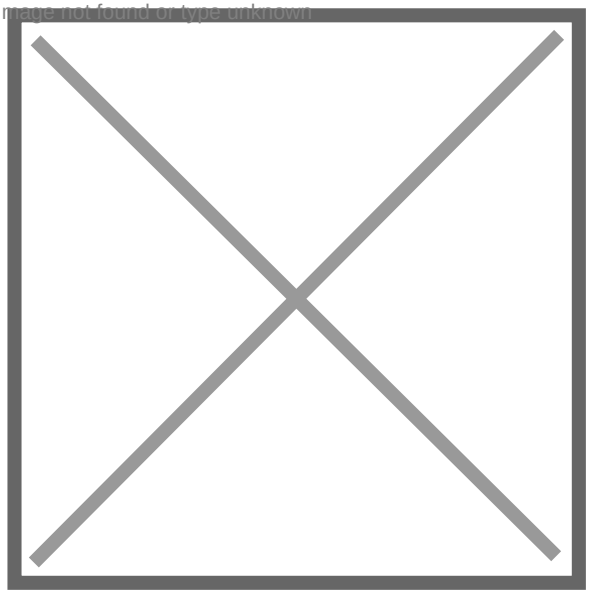

Préavis à un mois pour raison de santé.

Par **riolé**, le **21/12/2010** à **13:31**

Bonjour,
Suite au décès de mon père j'ai abandonné momentanément mes études de médecine à Bordeaux pour raison de santé. Je loue un studio avec contrat de location où le préavis est de 3 mois, la caution étant mon père. Le préavis peut-il être ramené à un mois?

Par **mimi493**, le **21/12/2010** à **13:42**

non sauf accord écrit du bailleur (et non pas lui demander et juger qu'il a accepté parce qu'il ne répond pas), l'écrit sur du papier, pas par mail.
Demandez-lui, il sera peut-être ravi de se débarrasser d'un locataire qui n'a plus de caution.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés